

A V E N A N T

Entre :

- d'une part,

le BANCO DE LA NACION
dont le siège social est à Lima (Pérou),
Agent Financier de la République du Pérou
(ci-après dénommé "l'Emprunteur")

- et d'autre part,

les Banques dont les noms suivent :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
66, rue de la Victoire - Paris 9e - France

BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE
4, rue Gaillon - Paris 2e - France

CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE
91, boulevard Pasteur - Paris 15e - France

CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE
19, avenue Montaigne - Paris 8e - France

AMERICAN EXPRESS INTERNATIONAL BANKING
CORPORATION
2, rue Auber - Paris 9e - France

BANQUE COMMERCIALE POUR L'EUROPE DU NORD
(EUROBANK)
79, boulevard Haussmann - Paris 8e - France

.../...

BANQUE DE BRUXELLES
2, rue de la Régence - Bruxelles - Belgique

SOCIETE SEQUANAISE DE BANQUE
370, rue Saint Honoré - Paris 1er - France

SOCIETE CENTRALE DE BANQUE
43, rue Cambon - Paris 1er - France

et dont le Chef de File est le CREDIT INDUSTRIEL ET
COMMERCIAL et le Co-Chef de File la BANQUE DE
L'UNION EUROPEENNE,
(ci-après dénommées "les Banques")

Etant préalablement exposé que l'Emprunteur et les Banques
ont signé en date du 18 Décembre 1974 un contrat de prêt
stipulant les conditions de mise à disposition de l'Emprunteur
d'un crédit à taux révisable d'un montant maximum de
10.000.000 \$US (dix millions de Dollars des Etats Unis
d'Amérique),

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE I -

La BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE cède sa participation
dans le prêt à hauteur de 500.000 \$US en faveur de la SOCIETE
CENTRALE DE BANQUE et à hauteur de 500.000 \$US en faveur
de la SOCIETE SEQUANAISE DE BANQUE.

LA SOCIETE CENTRALE DE BANQUE et la SOCIETE SEQUA-
NAISE DE BANQUE déclarent expressément avoir pris connais-
sance du contrat de prêt mentionné ci-dessus et en accepter
tous les termes. LA SOCIETE CENTRALE DE BANQUE et la
SOCIETE SEQUANAISE DE BANQUE s'engagent à remplir toutes
les obligations prévues audit contrat à hauteur de leur partici-
pation.

LA BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE est dégagée de ses
obligations prises en vertu du contrat de prêt mentionné
ci-dessus à concurrence de la part cédée à la SOCIETE, CEN-
TRALE DE BANQUE et à la SOCIETE SEQUANAISE DE BANQUE.

.../...

ARTICLE II -

L'Annexe A au contrat de prêt du 18 Décembre 1974 intitulé "Participations Respectives des Banques" est modifié comme suit :

<u>Nom et adresse</u>	<u>Montant en US\$</u>	<u>Pourcentage</u>
Crédit Industriel et Commercial 66, rue de la Victoire Paris 9e - France	2.750.000	27,50
Banque de l'Union Européenne 4, rue Gaillon Paris 2e - France	1.250.000	12,50
Caisse Nationale de Crédit Agricole 91, boulevard Pasteur Paris 15e - France	2.000.000	20,00
Canadian Imperial Bank of Commerce 19, avenue Montaigne Paris 8e - France	1.000.000	10,00
American Express International Banking Corporation 2, rue Auber - Paris 9e - France	500.000	5,00
Banque Commerciale pour l'Europe du Nord (EUROBANK) 79, boulevard Haussmann Paris 8e - France	500.000	5,00
Banque de Bruxelles 2, rue de la Régence Bruxelles - Belgique	1.000.000	10,00
Société Séquanaise de Banque 370, rue Saint Honoré Paris 1er - France	500.000	5,00
Société Centrale de Banque 43, rue Cambon Paris 1er - France	500.000	5,00

ARTICLE III -

Les modalités techniques de participation de la SOCIETE SEQUANAISE DE BANQUE et de la SOCIETE CENTRALE DE BANQUE seront fixées par courrier adressé aux dites banques par le chef de file.

Fait à Paris, le 18 juillet 1975

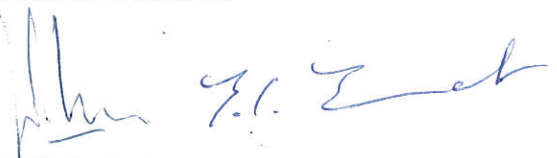
BANCO DE LA NACION

Représenté par



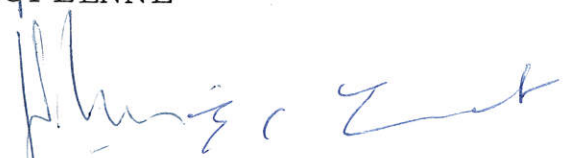
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

représenté par



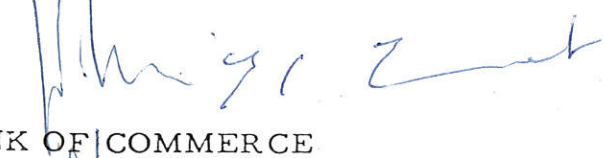
BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE

représentée par



CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE

représentée par



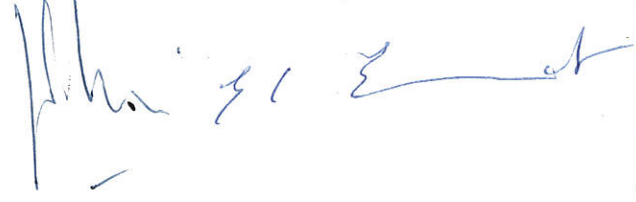
CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE

représentée par



AMERICAN EXPRESS INTERNATIONAL BANKING CORPORATION

représentée par



BANQUE DE BRUXELLES

représentée par

SOCIETE SEQUANAISE DE BANQUE

représentée par

SOCIETE CENTRALE DE BANQUE

représentée par

[Handwritten signature: J. Van Gilt]

[Handwritten signature: J. Van Gilt]

[Handwritten signature: J. Van Gilt]